

John Wijngaards

RÈGLES POUR UNE INTERPRÉTATION SÛRE DE L'ÉCRITURE SAINTE

LES CHRÉTIENS DES SIÈCLES PASSÉS ont commis des injustices flagrantes, justifiant leurs actes au moyen de citations bibliques. Ils ont assujéti d'autres être humains comme esclaves. Ils ont dénié leurs droits aux femmes. Ils ont favorisé le riche au détriment du pauvre. Ils ont colonisé d'autres races. Ce retour à des pratiques païennes est effectivement déplorable mais ce qui est encore plus scandaleux c'est que cela s'est fait en prétendant accomplir la volonté de Dieu. *Des chrétiens ont justifié leur comportement non chrétien au moyen de citations tirées de l'Écriture !*

Il existe un adage bien connu des théologiens selon lequel même le diable peut citer l'Écriture (voir *Matthieu*, 4, 6). L'histoire confirme ce risque. Des centaines d'hérésies ont été proclamées et des milliers de stupidités théologiques ont été écrites, justifiées par des textes de l'Écriture mal compris.

Le texte inspiré exige une lecture attentive. Pour parler, Dieu se sert d'auteurs humains et ce qu'ils disent en son nom suit les règles propres au langage humain normal. Dieu ne dit pas *plus* que ce que l'auteur ne veut dire.

Au cours des siècles, l'exégèse catholique, avec l'approbation des autorités religieuses, a formulé certaines règles essentielles qui nous aident à mieux comprendre le message inspiré. Ce n'est qu'en suivant ces règles que nous éviterons les pièges dans lesquels tant sont tombés.

Les règles de l'exégèse

1. *Nous devons savoir ce que l'auteur veut dire avant de tirer de conclusion au sujet de ce que Dieu nous dit.*

Ceci s'appelle [le sens "littéraire"](#) (et non le sens littéraliste !!). Le Concile Vatican II a reconnu cette règle.

2. *Pour la plupart des textes, nous devons en rechercher le sens en analysant le genre littéraire adopté par l'auteur.*

Cette règle, qui découle de la précédente, est dénommée [règle du "genre littéraire"](#). Ceci aussi a été ratifié par Vatican II.

3. Nous ne pouvons attribuer à un auteur biblique des déclarations ou des assertions qui dépassent la portée qu'il a voulu leur donner.

Cette [règle de la portée voulue](#) découle des deux précédentes.

4. Nous devons distinguer les affirmations essentielles faites par l'auteur des rationalisations et des raisonnements faciles par lesquels il exprime ses opinions personnelles.

Manquer de repérer [les rationalisations](#) est souvent la source de sérieux malentendus vis-à-vis des intentions des auteurs scripturaires.

Le sens "littéraire"

Règle n° 1 : Nous devons savoir ce que l'auteur humain d'un texte scripturaire veut dire avant d'en tirer quelque conclusion concernant ce que Dieu veut nous signifier.

"... on doit maintenir comme affirmé par le Saint-Esprit tout ce qu'affirment les auteurs inspirés ou hagiographes... l'interprète de la Sainte Écriture, pour saisir clairement quels échanges Dieu lui-même a voulu avoir avec nous, doit rechercher ce que les hagiographes ont eu réellement l'intention de nous faire comprendre, ce qu'il a plu à Dieu de nous faire connaître par leur parole."

La Révélation Divine n° 11 et 12, Concile Vatican II, Fides, Montréal & Paris 1967, pp. 109-110.

Ce qu'on appelle le sens "littéraire", c'est le sens qu'a voulu donner l'auteur humain de l'Écriture.

Note : l'élément important est ce que l'auteur a voulu dire, non pas la "lettre" de ses mots.

Pourquoi la "lettre" ne suffit pas

Commençons au début et partons d'un exemple simple. Dans Matthieu, nous trouvons cette exhortation de Jésus :

**Aimez vos ennemis
et priez pour ceux qui vous persécutent,
afin d'être vraiment les fils de votre Père qui est aux cieux,
car il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons,
et tomber la pluie sur les justes et les injustes.**

Matthieu 5, 44-45.

Le sens général est évident. Mais supposons que nous voulions pousser plus loin et nous demander que signifie l'affirmation selon laquelle Dieu "*fait lever son soleil*" ? Nous pourrions tomber dans le piège de croire que ce sont les mots qui comptent et nous limiter à consulter un dictionnaire.

C'est ce que font les *fondamentalistes* et les *littéralistes*. Ils pensent qu'ils peuvent tirer le sens d'une phrase de celui de ses mots. Cependant, cette manière de procéder peut mener à des impasses.

Fondamentalistes, c'est devenu un terme pour qualifier les chrétiens conservateurs qui s'en tiennent à une série de doctrines étroites, anti-scientifiques et souvent même intolérantes. Le nom provient d'une série de 12 brochures intitulées "The Fundamentals" qu'édita, en 1902, la Ligue Américaine de la Bible. Dans celles-ci, l'interprétation traditionnelle de la Bible est défendue en opposition aux résultats des études modernes de l'Écriture.

Les *littéralistes* tirent le sens d'un texte du sens superficiel des mots, sans tenir compte du contexte ou du genre littéraire. Il ne faut donc pas confondre une interprétation "littéraliste" de ce que nous appelons l'interprétation "littéraire" !

Au seizième siècle, par exemple, l'astronome Copernic a été le premier à montrer que ce n'est pas le soleil qui tourne autour de la terre, mais la terre qui tourne autour du soleil. Les chrétiens littéralistes ont rejeté cette découverte car, disaient-ils "elle va à l'encontre des Écritures inspirées". *Matthieu 5, 45* est un des textes cités pour soutenir cette protestation. Car Jésus dit : "*Dieu fait lever son soleil...*" Par conséquent, c'est le soleil qui se déplace et non la terre, soutiennent-ils. Un autre texte semblablement mal interprété est *Josué 10, 12-15* dans lequel il est dit que Josué a arrêté le soleil. En raison de la solidité de telles interprétations littéralistes, en 1633 Galileo Galilei fut arrêté sur ordre du Saint-Office et sommé de se rétracter au sujet de sa conviction selon laquelle la terre tourne autour du soleil, et fut condamné à résidence jusqu'à la fin de sa vie !

Mais si les mots eux-mêmes ne peuvent déterminer le sens d'une phrase, où trouver celui-ci ? La réponse est : dans ce que nous avons appelé le "sens littéraire".

Qu'est-ce que le sens littéraire ?

Le sens littéraire d'un texte, au contraire de son sens littéraliste, est le sens que voulait lui donner l'auteur original. En d'autres termes, nous devons nous demander ; que voulait dire cet auteur ? Dans un texte, nous ne devons lire ni plus, ni moins que ce que l'auteur avait réellement en tête.

Quand Jésus cite en exemple son Père qui fait briller le soleil sur les méchants et sur les bons, il ne veut nullement nous enseigner l'astronomie. La science moderne lui échappe et aurait été de toute façon incompréhensible pour ses auditeurs. La question de savoir si

c'est la terre qui est au centre ou le soleil ne trouve pas réponse dans ses paroles interprétées à la lettre. Jésus a simplement recours une façon commune de parler comme nous le faisons encore aujourd'hui. Nous disons : "Le soleil se lève" en dépit de nos connaissances astronomiques modernes.

Nous discutons ici d'un important principe qui s'applique à tous les auteurs de l'Écriture. Il indique, en fait, que Dieu parle *par la bouche d'auteurs qui sont des hommes*. Dieu se sert de leur esprit et de leur cœur humains et emploie leur façon de parler. Nous ne pourrions vraiment savoir ce que Dieu veut dire qu'en sachant ce que veut dire l'homme qui est son instrument.

La règle du sens "littéraire" est étroitement liée aux autres règles :

- la règle [des genres littéraires](#) ;
- la règle [de la portée voulue](#) ;
- la règle [de la rationalisation](#).

Les genres littéraires

Règle n° 2 : Pour de nombreux textes, nous devons évaluer la valeur de la doctrine qu'ils contiennent en prenant en compte le genre littéraire auquel l'auteur a recours.

“Fréquemment, le sens littéral des mots et des écrits des auteurs orientaux anciens n'est pas aussi évident que dans le cas d'auteurs contemporains. Car ce qu'ils veulent dire à travers leurs écrits ne dépend pas seulement des lois de la grammaire et de la philologie ni simplement du contexte. Il est absolument nécessaire pour l'interprète de remonter en esprit à l'Orient de ces siècles éloignés et de faire un usage judicieux de l'aide que lui apportent l'histoire, l'archéologie, l'ethnologie et les autres sciences, afin de découvrir quels *genres littéraires* les auteurs voulaient employer et ceux qu'ils ont, de facto, employés.”

Pie XII, *Divino Afflante Spiritu*, Denz 2294 (3829-3830).

“Pour découvrir l'intention des hagiographes, il faut entre autres choses être attentif aux genres littéraires. En effet la vérité est proposée et exprimée de manière différente dans les textes qui sont historiques à des titres divers, dans les textes prophétiques, les textes poétiques ou les autres sortes de langage. Il faut donc que l'interprète recherche le sens qu'en des circonstances déterminées, l'hagiographe, étant donné les conditions de son époque et de sa culture, a voulu exprimer et a de fait exprimé à l'aide des genres littéraires employés à cette époque.”

La Révélation Divine, n°11-12 ; *Concile Vatican II*, éd. Fides, 1967, Paris & Montréal, p. 110.

Quels sont les “genres littéraires” ?

Vous pourriez ouvrir un journal et découvrir ce titre en première page : “Le Prince de Galles s'est fait arracher une dent”. À l'intérieur du journal un article avec le titre : “La bataille d'une nation contre les mauvaises dents”. En bas de la page, une jeune fille souriante montre une denture éblouissante en disant : “Denty Blanc, le dentifrice qui vous garantit santé et beauté !”. La bande dessinée vous montre Tarzan emprisonné dans un filet et qui s'en délivre en tranchant celui-ci avec ses dents sans en abîmer aucune.

Réfléchissez maintenant une minute sur l'idée que vous vous faites de ces messages. Sans aucun effort, vous aurez compris que les soins dentaires apportés au Prince de Galles constituent un fait. Un article sur les mauvaises dents vous fournit matière à réflexion quoique vous puissiez ne pas être d'accord avec certaines opinions exprimées par l'auteur. Pas un instant vous ne croyez à la prétention du dentifrice Denty Blanc, et vous ne vous faites certainement pas trop de soucis pour la condition de la denture de Tarzan.

Réfléchissez encore : comment évaluez-vous si rapidement chacune de ces déclarations ? La réponse est simple : vous les avez automatiquement classées sous différentes catégories : une information, un article de fond, une publicité et une bande dessinée. Les ayant ainsi identifiées, vous savez quelle valeur attribuer à chacune.

Les genres littéraires sont les catégories selon lesquelles nous parlons ou écrivons. Contrairement à ce que nous pourrions penser un peu rapidement, le sens des mots n'est pas déterminé uniquement par le dictionnaire. Considérer la phrase : "L'express de Glasgow a quitté Londres hier à 20h30". Un dictionnaire et une encyclopédie permettront de trouver le sens de chacun de ces mots. Mais nous ne pouvons cependant pas juger du vrai sens de cette phrase à moins que nous sachions à quelle catégorie de discours, à quel "genre littéraire" elle appartient. Si cette phrase est extraite d'un rapport officiel des chemins de fer, nous savons que c'est exact. Si est tirée d'une lettre personnelle, nous admettons que le correspondant puisse se tromper, au moins de quelques minutes. Si la phrase se trouve dans un roman policier, nous la considérons simplement comme une fiction.

Quand nous visitons une librairie, nous découvrons des livres relevant d'une grande variété de genres littéraires. Ici encore, sans effort conscient, nous distinguons les livres de prière, les grammaires, les manuels techniques, les anthologies de poésie, les traités philosophiques, les livres scolaires, les essais et les nombreux ouvrages de lecture facile. En vertu de quel principe les distinguons-nous si facilement ? Si nous réfléchissions quelque peu, nous découvrirons que nous les classons généralement d'après trois caractéristiques :

a. en fonction du contenu

Un manuel de cuisine, un guide des chemins de fer, un livre de poésie ne nous laissent guère de doute quant à la catégorie à laquelle ils appartiennent ! "Un coup d'œil au contenu et nous repérons leur genre !

b. en fonction du style

Si nous comparons un livre de prières avec un roman policier, nous constatons - mis à part le contenu - une différence considérable de style. Nous repérons instinctivement à quel genre littéraire nous avons affaire grâce aux mots employés et au style.

c. en fonction de la "situation de vie"

Chaque genre littéraire correspond à une situation de vie particulière. Puisque nous connaissons bien le système scolaire, un manuel scolaire nous apparaît immédiatement comme familier. Puisque nous avons l'habitude de chanter à l'église, un livre de chants est aisé à reconnaître.

En bref, nous pouvons définir le genre littéraire comme une catégorie du langage parlé ou écrit qui (c) s'inscrit dans une situation de vie particulière qui (a) a un contenu caractéristique et qui (b) emploie un vocabulaire distinctif et un style typique.

Les “genres littéraires” dans l’Ancien Testament

Aussi longtemps que nous nous trouvons confrontés à des genres littéraires qui nous sont familiers, point n'est besoin d'une analyse détaillée. Nous repérons et nous identifions les différents genres littéraires sans même y faire attention, tout comme nous ne prêtons aucune attention au mécanisme compliqué de notre respiration. Respirer ne pose aucun problème pour autant que l'on dispose de beaucoup d'air. Mais dans le cas des sous-marins et des engins spatiaux qui se déplacent en dehors de l'atmosphère, fournir aux poumons suffisamment d'oxygène devient un problème majeur qui a demandé de nombreuses recherches et exige une attention constante. On peut en dire autant d'un homme qui évolue hors de son univers habituel, dans un monde intellectuel inconnu. Soudainement, les genres littéraires prennent une grande importance : dès lors il faut apprendre sans cesse et faire preuve de vigilance. Si Platon était venu vivre dans notre pays, il aurait eu besoin de s'adapter consciemment à nos genres littéraires. Il aurait pu avoir besoin d'un tuteur pour lire un quotidien : “Ne prenez pas cette publicité au sérieux !” ; “Cette information est là simplement pour amuser le lecteur !” ; “Ces lettres à l'éditeur n'expriment que l'opinion de personnes privées” ; etc. Après quelque temps, Platon serait devenu sans doute capable de distinguer nos différents genres littéraires en étudiant le contenu, le vocabulaire, le style de ce qui est écrit ou dit et la situation de vie dans laquelle ils sont utilisés.

Quand nous nous penchons sur l'Écriture sainte, nous devons nous rappeler que nous entrons dans un monde très éloigné du nôtre. Prenons, par exemple, les Psaumes. À nos yeux, ils semblent n'appartenir qu'à une seule catégorie. Un Juif y reconnaîtrait immédiatement une douzaine de genres littéraires différents : hymnes de louange, chants de pèlerins, supplications individuelles ou de tout le peuple, ballades visant à instruire le lecteur, prières de remerciement, etc. Immédiatement, notre Juif les reconnaîtrait sans erreur, comme nous repérons les chants religieux, les chansons à boire, les marches militaires ou la musique de danse ! En raison de notre ignorance de la vie et de la mentalité juives, nous devons apprendre à comprendre ces Psaumes très variés.

Les livres prophétiques contiennent un nombre incalculable d'exemples de genres littéraires différents avec lesquels nous devons nous familiariser. Le sermon paranétique vise à rappeler des vérités fondamentales certaines concernant la loyauté envers Yahvé.

Des menaces vis-à-vis de l'Alliance, des promesses prophétiques, des chansons satiriques de lamentations constituent diverses catégories de textes rédigés dans un langage hautement technique, et qui pourrait nous échapper. Les oracles exigent, en effet, une connaissance approfondie des situations de vie réelles qui prévalaient en Israël telles que l'application de la jurisprudence, les cérémonies de la cour, les scènes de marché, les fêtes, les réceptions, les renouvellements d'alliance, les rituels de funérailles et les contrats d'affaires. Ce n'est qu'en possédant ce genre de connaissances que nous pourrions comprendre en profondeur les genres littéraires et, par elles, saisir le vrai message transmis par les prophètes.

Il ne faudrait pas croire que les passages historiques de l'Ancien Testament soient moins compliqués sous ce rapport. Il faut plutôt affirmer le contraire. Dans l'Ancien Testament, l'Histoire est racontée en recourant à de nombreux genres littéraires différents. Nos difficultés actuelles par rapport à l'historicité de ces textes proviennent précisément de notre incapacité à les reconnaître et à les faire ressortir. Immanquablement, nous sommes poussés à classer ces récits selon des catégories qui nous sont familières : rapports de témoins oculaires, traités historiques, biographies, etc. Ce qui constitue une erreur fatale qui en a mené beaucoup dans un cul-de-sac ! Il faut comprendre, par conséquent, que les genres littéraires des récits de l'Écriture nous sont étrangers et que nous avons tout à apprendre à leur sujet.

Pour cette brève explication, il nous est impossible de fournir une liste exhaustive de ces genres littéraires, mais on peut en relever quelques exemples. Les auteurs juifs expliquent souvent comment un endroit ou une personne a reçu son nom. Dans tels commentaires, ce qui compte ce n'est pas la précision des faits mais l'explication du nom. Comme d'autres peuples, les Juifs connaissaient les sagas de leurs héros, chose naturelle pour les peuples arrivés à un certain stade de développement sociologique. Des légendes prophétiques d'un tel type ont été brodées autour de personnages comme Moïse, Élie et Élisée, exaltant leurs miracles afin de montrer avec plus de force l'action directe de Dieu à travers leurs personnes. Des annales faites de rapports précis ne manquent pas dans le Livre des Rois. Un récit théologisé consiste à projeter une construction théorique sur une narration : voyez les six jours de la création dans Genèse 1 ! Après l'exil, les prédicateurs juifs avaient recours à des histoires inventées de toutes pièces, appelées *misdrash*, afin d'illustrer un point de doctrine inspiré d'en-haut. Cela a donné naissance à des livres comme Jonas, Tobit, Esther et à certaines parties du livre de Daniel. Chacun de ces genres littéraires doit être étudié et interprété selon ses caractéristiques propres.

Les “genres littéraires” dans le Nouveau Testament

Prenons un exemple tiré des Évangiles qui a souvent été cité pour justifier l'oppression des esclaves.

Lequel d'entre vous, s'il a un serviteur qui laboure ou qui garde les bêtes, lui dira à son retour des champs : "Va vite te mettre à table" ?

Est-ce qu'il ne lui dira pas plutôt : "Prépare-moi de quoi dîner, mets-toi en tenue pour me servir, le temps que je mange et je boive : et après tu mangeras et tu boiras à ton tour" ?

A-t-il de la reconnaissance envers ce serviteur parce qu'il a fait ce qui lui était ordonné ?

De même, vous aussi, quand vous aurez fait tout ce qui vous était ordonné, dites : "Nous sommes des serviteurs quelconques. Nous avons seulement fait ce que nous devons faire".

Luc 17, 7-10 : voir aussi Matthieu 10, 24-25 ; 13, 27-28 ; 18, 25 ; etc.

Ce texte a été utilisé par les autorités de l'Église et des théologiens pour démontrer que l'esclavage était voulu par Dieu. Jésus lui-même, soutiendraient-ils, a accepté l'esclavage. Jésus a donné des exemples mettant en scène des esclaves, ce qui prouve qu'il admettait la subordination des esclaves. De plus, Jésus a dit son admiration pour le service rendu par des esclaves humbles et soumis. Par conséquent, c'est là quelque chose d'admirable, nullement contraire à la volonté de Dieu.

Les théologiens n'ont cessé de répéter ce genre d'arguments jusqu'à tard dans le dix-neuvième siècle. Il les menait à une conclusion indiscutable : "C'est certainement une question de foi d'admettre que l'esclavage dans lequel un homme sert son maître comme esclave est tout à fait légal. *Cela peut être prouvé par l'Écriture sainte*".

Tiré d'une œuvre classique : LEANDER, *Questiones Morales Theologicae*, Lyon 1692 ; tome 8, De Quarto Decalogi Precepto, Tract. IV, Disp. I, Q. 3.

Même le Saint-Office à Rome qui était censé protéger la pureté de la doctrine catholique, déclarait le 20 juin 1866 : "L'esclavage lui-même, considéré comme tel dans sa nature essentielle, *n'est en aucun cas contraire à la loi naturelle et divine*, et il peut y avoir plusieurs titres de propriété d'esclave qui sont légitimes et référence à ceux-ci a été faite par des théologiens reconnus et des commentateurs des canons sacrés patentés... Il n'est pas contraire à la loi naturelle et divine qu'un esclave soit vendu, acheté, échangé ou donné".

J. F. MAXWELL, "The Development of Catholic Doctrine Concerning Slavery" ["L'évolution de la doctrine catholique concernant l'esclavage"], *World Jurist*, 11 (1969-70), pp. 306-307.

Où est l'erreur dans cet argument tiré de l'Évangile ?

L'erreur vient de ce que l'on suppose que, lorsque Jésus tire des exemples de la vie réelle, il *approuve* ce qu'il décrit. Bien sûr, nous pouvons apprendre quelque chose de l'exemple

donné, et c'est là le message. Mais l'exemple lui-même, Jésus le prend simplement comme un fait qui se passe dans la société, un fait que l'on peut y observer.

Jésus dit que le Fils de l'homme viendra dans la nuit comme un voleur (Matthieu 24, 42-44).

Veut-il dire qu'il recommande le vol ?

Jésus loue le gérant malhonnête (Luc 16, 1-13).

Veut-il dire qu'il excuse l'escroquerie en affaires ?

Jésus compare Dieu à un juge malhonnête qui est dur vis-à-vis du pauvre (Luc 18, 1-8).

Veut-il dire qu'il enseigne que Dieu est corrompu ?

Jésus décrit un roi qui punit un invité mal vêtu (Matthieu 22, 11-14).

Est-ce là un exemple d'un comportement sage ?

Le Bon Samaritain verse du vin et de l'huile sur les plaies du blessé (Luc 10, 34)

Les médecins doivent-ils suivre cette méthode ?

Texte après texte, nous voyons Jésus faire nombre de descriptions, souvent très détaillées et toujours tirées de la vie réelle. Il ne faut pas être très intelligent pour comprendre qu'il ne s'agit rien de plus que des exemples. La même remarque s'applique lorsque Jésus raconte des histoires mettant en scène un esclave.

Dans ce cas, l'attitude de Jésus est claire, nous le savons par ce qu'il dit dans d'autres textes. Car, quand il décrit le maître comme quelqu'un qui s'attend à être servi par son esclave, c'est une attitude qu'il ne souhaite pas que le chrétien imite.

Voici ce que Jésus dit à propos de ce que nous devons être :

**“Si quelqu'un veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur,
et si quelqu'un veut être le premier parmi vous qu'il soit votre esclave.
C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu non pour être servi mais pour servir.”**

Matthieu 20, 26-28

**“Si je vous ai lavé les pieds, moi le Seigneur et le Maître, vous devez vous aussi vous laver les pieds les uns des autres.
En vérité, en vérité, je vous le dis, un serviteur n'est pas plus grand que son maître.”**

Jean 13, 14-16. Laver les pieds de son maître était un signe légal par lequel un esclave manifestait sa subordination ; J. D. M. DERRETT, “Domine, tu mihi lavas pedes?”, *Bibbia e Oriente* 21 (1979), pp. 13-42. Voir aussi Luc 3, 16.

Oui, nous pouvons apprendre à estimer la valeur du service d’un humble esclave qui travaille très dur. Ceci est l’intention de Jésus que nous pouvons retirer de l’exemple qu’il utilise en prenant en considération son genre littéraire. Toutefois il est clair que Jésus n’excuse pas la façon dont certains maîtres traitent leurs esclaves, pas plus qu’il ne recommande l’esclavage comme une pratique acceptable pour un chrétien. Tenant compte des idées de l’époque, il considère simplement l’esclavage comme étant admis.

Le genre littéraire que nous trouvons ici est celui de la “parabole” et de la “métaphore”. Lorsque Jésus a recours à des paraboles et des métaphores, nous devons distinguer *l’histoire elle-même*, avec ses images et ses exemples, de *l’idée* derrière l’histoire, c’est-à-dire ce que Jésus veut enseigner. Quand nous étudions les récits de la création, nous faisons une distinction semblable entre la forme et le fond du récit, c’est-à-dire entre la présentation et l’enseignement transmis à travers elle. Ici encore, nous pouvons formuler cela comme un principe général.

Le sens de toute citation biblique ne peut être déterminé qu’en prenant en considération son genre littéraire. Des questions du type : “Cela est-il vraiment arrivé ?” ou “Qu’a-t-il voulu dire ?” ne peuvent trouver réponse par une déclaration générale du genre : “La Bible ne peut mentir” ou “Voyez dans le dictionnaire le sens des mots !” Dieu a parlé à travers des auteurs qui sont des hommes. Il a parlé leur langue. Il a confirmé son message à leur mentalité. Il n’a voulu dire rien de plus ni de moins que ses instruments humains n’ont voulu dire. Et le sens de ce qui a voulu être exprimé ne peut être déterminé avec certitude qu’après une étude sérieuse des genres littéraires employés.

La règle des “genres littéraires” est étroitement liée aux autres règles :

- la règle [du sens “littéraire”](#)
- la règle [de la portée voulue](#)
- la règle [de la rationalisation](#)

La portée voulue

Règle 3 : *On ne peut utiliser des citations d'un auteur biblique pour en tirer des conclusions qui vont au-delà de la portée que celui-ci a voulu donner à son texte.*

“Pour transmettre leur message, les livres sacrés n'excluent le recours à aucune des formes d'expression qui étaient habituellement utilisées dans le discours par les peuples antiques, spécialement en Orient. Certaines formes d'expression ne sont exclues que si elles se révèlent incompatibles avec la sainteté et la vérité de Dieu.”

Pie XII, *Divino Afflante Spiritu*, Denz. 2294 (3829-3830).

Pour expliquer cette règle, nous aurons recours à des exemples très connus :

1. [Demi-affirmations et opinion](#)
2. [Doutes dans l'esprit de Qohéleth](#)
3. [Image et doctrine dans le récit de la création](#)
4. [La portée voulue des paroles et des actes de Jésus](#)
5. [La portée voulue des “codes domestiques”](#)

Demi-affirmations et opinions

Les diplomates sont réputés pour faire preuve d'une maîtrise habile de leurs discours. En effet, cette réputation leur vient de la qualité de leur expression qui est prudente, voire ambiguë. Avez-vous déjà songé à la gamme infinie d'affirmations possibles à votre disposition ? Débattant de l'acceptation ou du rejet par la Grande-Bretagne de la monnaie unique, les politiciens britanniques pourraient émettre les avis suivants :

- “La Grande-Bretagne va certainement entrer dans la monnaie unique !”
- “Quoi ? Une monnaie unique la Grande-Bretagne !?”
- “Il est hautement improbable que la Grande-Bretagne reste en dehors de l'euro.”
- “La Grande-Bretagne peut peut-être rejoindre la monnaie unique.”
- “Il se pourrait bien que la Grande-Bretagne rejoigne la monnaie unique.”
- “Il n'est pas exclu que la Grande-Bretagne puisse entrer dans la monnaie unique.”
- “Je ne sais si la Grande-Bretagne entrera dans la monnaie unique.”
- “On peut douter de l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans la monnaie unique.”
- “Il est improbable que la Grande-Bretagne prenne part à la monnaie unique.”
- “Mon opinion est que la Grande-Bretagne ne rejoindra jamais la monnaie unique.”

Et si ces déclarations étaient inspirées d'en-haut ? *Dieu peut-il inspirer une probabilité, un doute ou une simple opinion ? La réponse est oui.* Dieu dit ni plus ni moins ce que disent les auteurs qui restent des hommes. En d'autres termes, si l'auteur biblique fait une déclaration exprimant le doute, l'inspiration de Dieu ne changera pas la nature de cette

proposition. C'est une remarque qui, bien qu'exprimant le doute, est d'inspiration divine ! C'est saint Paul qui nous en fournit une preuve qui est classique. Parlant avec indignation, il déclare aux Corinthiens :

“Est-ce au nom de Paul que vous avez été baptisés ?

A. Je n'ai baptisé aucun de vous, excepté Crispus et Gaïus ! Ainsi nul ne peut dire que vous avez été baptisés en mon nom.

B. Ah si ! J'ai encore baptisé la famille de Stéphanas.

C. Pour le reste, je n'ai baptisé personne d'autre, que je sache.”

(1 Cor 1, 13.16).

Nous pouvons suivre le cheminement de la pensée de Paul. Avec une certaine véhémence, il affirme qu'il n'a baptisé personne sauf Crispus et Gaïus (affirmation A). Puis il se rappelle avoir baptisé aussi la famille de Stéphanas (affirmation B). Il termine en exprimant un doute : “Je n'ai baptisé personne d'autre, que je sache” (affirmation C). C'est une manière de parler vraiment humaine. Les trois affirmations doivent être prises ensemble puisque la deuxième et la troisième corrigent la première. En outre, de l'ensemble de ces affirmations ressort un doute. Le fait que le texte soit inspiré modifie-t-il son côté humain ? Fait-il de chacune de ces affirmations un dogme ? Transforme-t-il le doute en certitude ? Évidemment non ! Ce que Paul veut exprimer fondamentalement, c'est qu'il ne se préoccupe pas de savoir combien de personnes il a baptisées, parce que la chose importante est que tous sont baptisés au nom de Jésus : l'affirmation fondamentale avec toutes ses nuances est ce qu'il a réellement affirmé grâce à l'aide de l'Esprit-Saint !

Doutes dans l'esprit de Qohéleth

L'auteur de Qohéleth se bat avec un véritable problème : Quel est le but de la vie ? “Que reste-t-il pour l'homme de tout son travail et de tout l'effort personnel qu'il aura fait, lui, sous le soleil ? “ (Qo 6, 12). Il soulève même des questions concernant la vie après la mort : “Car le sort des fils d'Adam, c'est le sort de la bête, c'est un sort identique : telle la mort de celle-ci, telle la mort de ceux-là, ils ont tous un souffle identique : la supériorité de l'homme sur la bête est nulle, car tout est vanité. Tout va vers un lieu unique, tout vient de la poussière et tout retourne à la poussière. Qui connaît le souffle des fils d'Adam qui monte, lui, vers le haut, tandis que le souffle des bêtes descend vers le bas, vers la terre ?” (Qo 3, 19-21). L'auteur ne parvient pas à trouver une réponse complète à sa question. Il affirme sa foi en Dieu qui punit le méchant et récompense le juste (Qo 8, 12 ; 12, 1 ; etc.), mais le problème qu'il se pose au sujet du but ultime de la vie pénible de l'homme demeure !

Que faire face à ce livre inspiré ? La réponse est simple. *Dieu a inspiré un philosophe, un penseur, non pas pour faire des révélations mais pour soulever des questions. C'était sa tâche de faire réfléchir ses contemporains, de leur faire comprendre qu'en effet la*

souffrance et la mort sont - humainement parlant - des énigmes insolubles. Ce n'est que la révélation et la rédemption apportées par Jésus-Christ qui pourront fournir la solution, proposée par Dieu, à ces problèmes . Ici encore, l'inspiration respecte la nature du livre inspiré : l'auteur veut mettre le doigt sur un problème sans fournir de solution complète. Dieu l'inspire précisément pour cela, et pas plus.

Image et doctrine dans le récit de la création

Dans *Genèse* 1, 1 - 2, 4, nous lisons que la création s'est faite en six jours. L'auteur nous présente de manière très schématique un récit réparti en six journées. Au cours de cette période est raconté comment Dieu a créé toutes choses selon l'idée que l'on se faisait de l'univers en ce temps-là : une terre plate surmontée d'un dôme, le ciel, avec le soleil et la lune pour éclairage ! Que veut réellement nous dire l'auteur inspiré ? Donne-t-il un cours de science ? *Veut-il que nous prenions au pied de la lettre le découpage en six jours ?* Une analyse du texte révèle qu'il veut seulement nous apprendre des vérités de foi : que Dieu a tout créé, qu'il a fait toutes choses magnifiquement, qu'il a institué les êtres humains rois et reines de l'univers, qu'il veut que les hommes lui rendent un culte chaque septième jour de la semaine. C'est ce que l'auteur veut communiquer comme message, et ceci est aussi ce que Dieu veut que nous sachions et que nous croyions ! C'était hors de la visée de l'auteur de parler d'astronomie, de biologie ou de science d'aucune sorte.

Voyez les soi-disant contradictions dans l'Écriture. Il en existe certainement mais ce ne sont pas des affirmations ou des assertions affectant la doctrine. Des contradictions, on en trouvera si l'on s'arrête aux ornements accidentels sous lequel l'idée est cachée. *Gen* 1, 20-28 (le premier récit de la création) raconte la création humaine comme le couronnement du travail de création de Dieu. *Gen* 2, 7 (second récit de la création) montre Dieu commençant par créer les êtres humains. La contradiction vient de l'image employée, non de la vérité fondamentale que veulent transmettre les deux passages en question, à savoir que les êtres humains occupent le plus haut rang parmi toutes les créatures de Dieu.

La portée voulue des paroles et des actes de Jésus

Dans la parabole du Bon Samaritain, Jésus déclare : "Un homme descendait de Jérusalem à Jérico..." (*Luc* 10, 30).

Qu'est-ce que Jésus veut nous communiquer ? Certainement la nécessité de la charité fraternelle ("fais de même", verset 37), et non pas nous faire croire que cette histoire est réellement arrivée.

Jésus dit : "Le Fils de l'homme n'a pas une pierre où reposer la tête" (*Matthieu* 8, 19)

Jésus veut-il nous parler d'un problème de manque de pierres ? Veut-il dire que, littéralement, il ne peut trouver ou acheter une pierre sur laquelle reposer sa tête ? En fait,

nous savons grâce à l'Évangile de saint Jean que Jésus disposait d'une bourse contenant une petite somme d'argent (*Jean* 13, 29). Par conséquent, ce que Jésus veut nous faire comprendre, c'est qu'il est complètement détaché des biens matériels.

Jésus déclara : "Pour vous, ne vous faites pas appeler 'Maître' car vous n'avez qu'un seul maître et vous êtes tous frères. N'appellez personne sur la terre votre 'Père' : car vous n'en avez qu'un seul, le Père céleste" (*Matthieu* 23, 8-9).

Jésus a-t-il vraiment interdit d'utiliser ces titres ? Qu'avait-il derrière la tête ?

"Et moi je vous dis de ne pas jurer du tout... Quand vous parlez, dites 'Oui' ou 'Non'" (*Matthieu* 5, 33-37).

Jésus veut-il interdire de jurer devant un tribunal ? Quelle était sa véritable intention ? Notez que lui-même parle sous serment dans *Matthieu* 26, 63-64.

"Et moi, je vous dis de ne pas résister au méchant. Au contraire, si quelqu'un te gifle sur la joue droite, tends-lui aussi l'autre" (*Matthieu* 5, 38-41).

Jésus s'oppose-t-il à la légitime défense ? Interdit-il à un État de disposer d'une police, d'une armée ? Que veut-il vraiment dire ? Notez que Jésus a protesté lorsqu'il a été giflé (*Jean* 18, 22-23). Voyez aussi *Romains* 13, 4.

Allons plus loin en étudiant un autre texte. Jésus, nous dit-on, avait prié toute la nuit. Il appela alors certains hommes à le suivre, "ceux qu'il voulait". Ce furent les douze apôtres, choisis pour l'aider à annoncer le Royaume de Dieu.

"Voici les noms des douze apôtres. Le premier Simon, que l'on appelle Pierre, et André, son frère ; Jacques, fils de Zébédée, et Jean son frère ; Philippe et Barthélemy ; Thomas et Matthieu le collecteur d'impôts ; Jacques, fils d'Alphée et Thaddée ; Simon le zélote et Judas Iscariot" (*Matthieu* 10, 1-4 ; *Marc* 3, 16-19 ; *Luc* 6, 13-16).

Ils étaient douze hommes. Pas même une seule femme parmi eux ! En d'autres occasions, rappelle la Congrégation de la Doctrine de la Foi, Jésus a montré une grande sensibilité envers les femmes. "Plus d'une fois, il n'a pas respecté les coutumes sociales qui les concernaient. Mais pas ici. Il a refusé de prendre même une seule femme dans son équipe apostolique. Ce qui prouve que Jésus ne voulait pas que des femmes dirigent l'Église ! En ne sélectionnant délibérément aucune femme, il excluait ainsi les femmes de l'ordination sacerdotale à tout jamais."

Cet argument n'est pas valable parce qu'il dépasse la portée voulue de l'action de Jésus.

Car tous les apôtres étaient des juifs ; il n'y avait même pas parmi eux un non-juif. Faut-il en déduire alors que Jésus ne voulait que des juifs comme prêtres et apôtres ?

Et aussi, tous les apôtres étaient des hommes libres ; aucun d'entre eux n'était né dans l'esclavage. Cela exclut-il de l'ordination d'anciens esclaves ?

Pourquoi alors son choix limité à des hommes signifierait-il un refus délibéré des femmes ?

La vérité est que Jésus a choisi douze hommes juifs, libres, parce que, dans les conditions sociales de son temps, c'était pour lui la solution la plus facile. Jésus avait une visée limitée : commencer le recrutement de futurs dirigeants. D'aucune façon, il n'avait l'intention de prendre une décision engageant les générations futures, décision selon laquelle certaines catégories de gens seraient exclues de la direction de l'Église. Cela dépasse la portée voulue de son comportement à ce moment-là.

La portée voulue des “codes domestiques”

Il en va de même pour ce que le Nouveau Testament dit à propos des passages se rapportant à ce qu'on appelle les *codes domestiques*. Ils indiquent comment les gens doivent se comporter dans certaines conditions.

“ÉPOUSES, soyez soumises à vos maris, comme il se doit dans le Seigneur.

MARIS, aimez vos femmes et ne vous agrippez pas contre elles...

ESCLAVES, obéissez en tout à vos maîtres d'ici-bas. Servez-les, non pas parce qu'on vous surveille, comme si vous cherchiez à plaire aux hommes, mais avec la simplicité de cœur de ceux qui craignent le Seigneur. Quel que soit votre travail, faites-le de bon cœur, comme pour le Seigneur et non pour les hommes, sachant que vous recevrez du Seigneur l'héritage en récompense. Le Maître, c'est le Christ. Vous êtes à son service...

MAÎTRES, traitez vos esclaves avec justice et équité, sachant que vous aussi, vous avez un Maître dans le ciel”.

Colossiens 3, 18 - 4, 1 ; voir aussi Éphésiens 5, 22 - 6, 9 ; 1 Pierre 2, 18 - 3, 7 ; 1 Timothée 6, 1-2.

Le but de tels passages est à l'évidence d'encourager les familles chrétiennes à vivre en harmonie. Les dirigeants chrétiens avaient sans doute imité des Juifs l'habitude de proposer de telles listes de directives, qui étaient utilisées de la même manière pour l'instruction des prosélytes. L'intention était de guider les familles chrétiennes dans une situation particulière située dans le temps.

D. DAUBE, *The New Testament and Rabbinic Judaism* [Le Nouveau Testament et le judaïsme rabbinique], Londres 1956, pp. 90-140, pp. 336-351 ; D. SCHROEDER, *Die Haustafeln des neuen Testaments* [Les codes domestiques de l'Ancien Testament], Hambourg 1959 ; J. E. CROUCH, *The origine and intention of the Colossian Haustafel* [L'origine et le but des guides domestiques de Colossiens], Göttingen 1972, ; W. LILLIE,

“The Pauline House-tables” [“Les guides domestiques pauliniens”], *The Expository Times* 86 (1975) pp. 179-183.

Et c’est aussi leur limite. Car les catéchistes qui enseignaient ces codes domestiques *ne se préoccupaient pas de questions fondamentales telles que l’égalité fondamentale des hommes et des femmes, ni du droit inaliénable de chaque esclave à devenir libre*. C’était simplement hors de leur visée. Ces questions fondamentales sont traitées ailleurs, lorsque Paul affirme qu’il n’y a pas de distinction entre les hommes et les femmes, entre les esclaves et les hommes libres, entre les Grecs et les Juifs (*Galates* 3, 28 ; *Colossiens* 3, 11 ; *Romains* 10, 12). Ici le but est simplement de donner des conseils pratiques, urgents.

Il est donc par conséquent tout à fait erroné de proclamer que ces codes domestiques sont inspirés d’en-haut et donc qu’ils justifient l’esclavage et la soumission des femmes aux hommes. L’erreur provient de ce qu’on attribue aux auteurs inspirés une intention qu’ils n’ont pas eue.

Des erreurs aux conséquences graves ont été commises par les gens qui lisent l’Écriture de manière superficielle, qui croient que c’est le sens des mots qui importe et non l’intention de l’auteur ou qui déduisent d’un texte une intention qui dépasse celle de l’auteur biblique.

La règle de la “portée voulue” est étroitement liée aux autres règles :

- la règle des [“genres littéraires”](#)
- la règle [du sens “littéraire”](#)
- la règle de la [rationalisation](#)

Rationalisations

Règle 4. Nous devons distinguer des déclarations essentielles de l'auteur des rationalisations et raisonnements faciles dans lesquels il exprime ses opinions personnelles.

Il existe une grande différence entre raison et rationalisation. Nous pouvons avoir de raisons valables pour justifier nos attitudes et nos actes. Mais parfois nous nous abusons nous-mêmes. Nous ne voulons pas convenir que nos motivations réelles sont irrationnelles. Aussi inventons-nous des raisons spécieuses. C'est ce qu'on appelle une "rationalisation" : c'est-à-dire forger des raisons plausibles pour justifier pour soi ou pour les autres un comportement dont les motifs réels sont tout autres, qu'ils soient conscients ou inconscients.

Rationaliser ainsi est un trait typiquement humain. L'Écriture sacrée peut-elle être si humaine qu'elle contienne des "raisonnements faciles, spécieux ?" La réponse est : oui. Car rien de ce qui est humain n'est étranger à l'Écriture.

Nous discuterons de la rationalisation en quatre parties :

1. [Le côté humain de la Parole de Dieu.](#)
2. [Rationaliser les punitions divines.](#)
3. [Imputer à Dieu l'hostilité envers les nations étrangères.](#)
4. [Les rationalisations chez Paul.](#)

Le côté humain de la Parole de Dieu

L'Écriture sainte constitue un bon exemple du divin apportant le salut par des moyens humains et utilisant des expressions humaines.

"Tout comme la Parole de Dieu si riche se fit semblable aux hommes en toutes choses 'excepté le péché' (Hébreux 4, 15) ainsi les paroles de Dieu, exprimées dans le langage humain, devinrent en toutes choses semblables à la parole humaine, excepté l'erreur."

Pie XII, *Divino Afflante Spiritu*, Denz. 2294 (3229-3230).

Quand Jésus avait prêché toute la journée, il était fatigué. Il devait boire et manger pour retrouver ses forces. Jésus a connu dans son corps les limites humaines. Lui aussi n'avait que deux mains et deux pieds ! Lui aussi ne pouvait être à deux places à la fois. Il pouvait souffrir de tous les maux et maladies qui affectent les hommes. Il choisit même de mourir comme nous aurions pu mourir dans des circonstances similaires. Tous ces faits démontrent à quel point le Fils de Dieu s'est fait véritablement humain. Cependant, toutes ces limites humaines ne portent nullement atteinte à sa divinité infinie. Dieu veut nous sauver à travers les moyens propres à la nature humaine assumée par son Fils !

Ce principe du “divin œuvrant à travers l’humain” s’applique pareillement dans les sacrements institués par Jésus. Un prêtre peut être de n’importe quel pays, de n’importe quel statut social, avoir n’importe quelle formation. Le prêtre peut avoir perdu un œil ou une main ; il peut avoir de mauvaises habitudes ou même être un pécheur. Cependant, quand il consacre le pain et le vin ou quand il pardonne les péchés, Dieu apporte effectivement son salut à travers lui. L’hostie sur l’autel peut être ronde ou carrée, elle peut être faite de blé du Canada ou du Nigéria, elle peut être sucrée ou salée, il reste que, après la consécration, elle contient effectivement et réellement Jésus lui-même ! En d’autres termes, Dieu utilise les moyens humains. Les limites véritablement humaines de ces moyens ne diminuent en aucune manière le salut divin qu’ils transmettent.

Ce principe théologique de l’incarnation nous le retrouvons aussi dans la Sainte Écriture. Ici aussi, Dieu donne le salut en ayant recours à des moyens humains. Ces livres inspirés sont véritablement humains, autant que le corps et l’âme de Jésus, tout comme les sacrements de Jésus ; pareillement les prêtres relèvent de la nature humaine. *Les paroles de la Bible sont sujettes aux limites des mots ; elles sont prononcées dans des langues déterminées ; elles sont incomplètes et inexactes ; elles ont un style et un contenu imparfaits.* Les auteurs inspirés, également, conservent toutes les caractéristiques propres aux gens ordinaires : ils font preuve de manières de penser limitées ; ils ont leurs intérêts particuliers et leurs préférences ; ils interprètent et expriment la vérité de manière très confuse et dans une certaine mesure, contradictoire. Cependant, en dépit du fait qu’ils se révèlent ainsi véritablement humains, Dieu transmet effectivement et réellement son message par leur intermédiaire. Plus nous apprenons à connaître les Livres Sacrés, plus nous découvrons leur caractère humain. Mais ceci ne peut être utilisé comme argument pour nier qu’ils soient inspirés : pas plus que la vraie humanité de Jésus ne nie sa vraie divinité.

L’incarnation suppose le respect de la réalité humaine. L’amour infini de Dieu l’a poussé à incarner son message dans les mots inspirés de l’Écriture. Dieu veut nous parler de manière vraiment humaine. L’invitation de Dieu à l’humanité ne nous est pas présentée sous forme de thèses dogmatiques abstraites. Dieu veut plutôt s’adresser à nos cœurs. Il veut discuter avec nous, nous persuader, nous proposer son salut et cheminer avec nous. Il veut s’adresser à nous comme un parent lorsqu’il éduque ses enfants.

Le recours à la rationalisation, expression d’opinions personnelles et de raisonnements spécieux dans le discours, est un des côtés de l’humanité de l’Écriture.

Rationaliser les punitions divines

Dans les temps anciens, les Israélites étaient fermement convaincus que chaque catastrophe pouvait être expliquée, d’une manière ou d’une autre, comme la punition d’une faute déterminée. Nous lisons, par exemple, qu’une famine advint lors du règne de David. Un oracle divin fut consulté, qui déclara : “Saül et sa famille sont coupables de

meurtre ; il a fait mettre le peuple de Gabaon à mort.” David fit une enquête et découvrit que Saül, quelque dix ans plus tôt, avaient mis à mort les Gabaonites. David prit alors contact avec ceux-ci et leur demanda ce qu’ils souhaitaient qu’il fit.

“Qu’on nous livre sept de ses descendants, et nous les écartèlerons devant le Seigneur à Guivéa [ville natale] de Saül, l’ élu du SEIGNEUR” (2 Samuel 21, 6).

David acquiesça. Il fit arrêter sept des fils de Saül et les leur livra. Les Gabaonites les écartelèrent et laissèrent leurs corps tomber en pourriture devant le sanctuaire de Guivéa. Après quelques mois, les corps furent enlevés et enterrés. “Après quoi, Dieu se montra propice au pays” (2 Samuel 21, 14).

Lorsque nous lisons un passage tel que celui-ci, nous devons être prudents dans son interprétation. Il semble indiquer que Dieu veut que le péché de Saül soit vengé. “Le SEIGNEUR dit : *‘Cela vise Saül et cette maison sanguinaire, parce qu’il a mis à mort les Gabaonites’*” (2 Samuel 21, 1), et finalement, “*Dieu se montra propice*”. Mais nous savons par beaucoup d’autres exemples montrant qu’il serait faux de raisonner ainsi. Ce que nous découvrons par des épisodes de ce genre, c’est qu’il ne s’agit pas d’une révélation claire et indiscutable mais d’une expression de la manière dont les gens de cette époque (en ce cas vers l’an 1000 av. JC) se faisaient une idée de Dieu. C’était une rationalisation que nous serions malvenus de considérer comme inspirée !

La réaction de Dieu à une telle manière de penser apparaît clairement dans d’autres passages. Les premiers Hébreux étaient convaincus que Dieu voulait que les enfants soient punis pour les péchés commis par leurs parents. “Je suis un Dieu jaloux poursuivant la faute des pères chez les fils sur trois ou quatre générations” (Exode 20, 5). Dans l’exemple de la famine mentionné ci-dessus, les Hébreux croyaient que Dieu voulait que les enfants de Saül soient punis pour le crime de leur père. Mais Dieu corrigea cette idée de manière très claire et très précise. Le prophète Ézéchiél (580 av. JC) proclame à qui veut l’entendre que l’on est puni pour ses propres péchés ou récompensé pour ses propres vertus. En ce qui concerne les péchés des parents, il ne mâche pas ses mots :

“Or vous dites : ‘Pourquoi ce fils ne supporte-t-il pas la faute de son père ?’ Mais ce fils accompli le droit et la justice, il a observé toutes mes lois et les a accomplies : certainement il vivra. Celui qui pêche, c’est lui qui mourra ; le fils ne portera pas la faute du père ni le père la faute du fils ; la justice du juste sera sur lui et la méchanceté du méchant sera sur lui” (Ézéchiél 18, 19-20).

Le même principe se trouve comme règle générale dans la Loi :

“Les pères ne seront pas mis à mort pour leurs fils ; les fils ne seront pas mis à mort pour leurs pères ; c’est à cause de son propre péché que chacun sera mis à mort” (Deutéronome 24, 16).

Ceci nous donne beaucoup à penser ! Quand les fils innocents de Saül furent mis à mort à cause du crime de leur père, ce n'était pas ce que Dieu demandait. C'était ce que les Israélites pensaient qu'il demandait. *Ils procédaient à une rationalisation*. Et, ne l'oublions pas, ils faisaient découler la famine de ce souhait supposé de Dieu. Ils pensaient : la famine doit être causée par un certain crime que nous avons commis, car pourquoi autrement Dieu voudrait-il nous punir ? Ah, ce doit être à cause de l'injustice commis par Saül envers les Gabaonites. Si nous punissons les fils de Saül, Dieu sera satisfait et suspendra la punition. *Ce qui est une autre rationalisation !*

Aujourd'hui nous savons que cette manière de penser était incorrecte. La famine n'est pas une punition infligée par Dieu. Celui-ci n'a pas été heureux de la mise à mort des fils de Saül. La seule chose que nous pouvons dire est que Dieu a toléré cette manière de penser jusqu'à ce qu'il trouve le bon moment pour la réformer une fois pour toutes. Mais veuillez le noter : il est indubitable que nous trouvons des rationalisations au sein de l'Écriture.

On trouve une histoire similaire dans *2 Samuel* où David est soumis à une épidémie parce qu'il a organisé un recensement de son peuple. Daniel prie ainsi : "C'est un grave péché que j'ai commis. Et maintenant, SEIGNEUR, daigne passer sur la faute de ton serviteur" (*2 Samuel* 24, 10). Mais dans le récit du même événement dans *1 Chroniques*, c'est Satan qui est blâmé.

"Satan se dressa contre Israël et il incita David à dénombrer Israël" (*1 Chroniques* 21, 1).

Ici encore nous rencontrons le même processus de rationalisation où l'on impute des causes à la catastrophe. Quand advenait une épidémie, le peuple recherchait le coupable. Il fut décidé que ce devait être le fait que David avait organisé un recensement. Plus tard, ils furent convaincus que Satan y était pour quelque chose ! Mais il est certain qu'organiser un recensement n'est nullement un péché. Dans le rapport sacerdotal de l'errance d'Israël dans le désert, qui a été écrit plusieurs siècles plus tard, le recensement du peuple est prescrit comme un devoir.

[Le Seigneur dit à Moïse :] "Dressez l'état de toute la communauté des fils d'Israël par clans et par familles, en relevant les noms de tous les hommes, un par un. Les hommes de vingt ans et plus, tous ceux qui servent dans l'armée d'Israël, recensez-les par armées, toi et Aaron" (*Nombres*, 1, 2-3).

Moïse dit à Moïse et au prêtre Eléazar, fils d'Aaron : "Dressez l'état par famille, de toute la communauté des fils d'Israël, de tous ceux de vingt ans et plus qui servent dans l'armée d'Israël" (*Nombres* 26, 1-2).

Nous arrivons ici encore à la même conclusion : en dépit de ce que les contemporains de David pensaient, l'épidémie n'était pas une punition de Dieu pour le recensement organisé par David. Leurs rationalisations étaient abusives.

Comme Jésus sortait du Temple de Jérusalem, un cas semblable se présenta. Les apôtres virent un homme connu pour être aveugle de naissance (un sujet de discussion rêvé pour les Juifs). Car, pensant qu'un handicap de ce genre devait être la punition d'un péché, ils ne savaient pas à qui l'imputer. Les disciples posent la question à Jésus :

“Rabbi, qui a péché pour qu'il soit né aveugle, lui ou ses parents ?” Jésus répondit : ‘Ni lui, ni ses parents. Mais c'est pour que les œuvres de Dieu se manifestent en lui !’” (Jean 9, 2-3).

La cécité n'est aucunement due au péché de quiconque. Des milliers de gens sont nés avec des problèmes de vue ou d'autres handicaps. Ceux-ci ne sont pas causés par le péché. C'est faire fausse route que de rechercher une explication surnaturelle. Cependant la cécité de l'homme assis en dehors du Temple sert un autre but : “C'est pour que les œuvres de Dieu se manifestent en lui !”

Imputer à Dieu l'hostilité envers les nations étrangères

Les Israélites et les Moabites vivaient côte à côte et étaient ennemis jurés. Le Roi Mesa, sur sa fameuse stèle, raconte comment il a défait les villes israélites, tuant hommes, femmes et enfants “pour rassasier Chemosh”, son dieu. Les Israélites, semble-t-il, ont infligé un traitement semblable aux Moabites, car nous lisons que David “battit les Moabites et les mesura au cordeau, en les couchant par terre. Il en mesura deux cordeaux à tuer et un plein cordeau à laisser en vie”. (2 Samuel 8, 2).

Une telle hostilité est peut-être fort commune dans la société humaine. Mais que devons-nous penser de lois divines qui semblent inculquer une haine de ce genre ? Ce qui s'est passé en fait est que l'hostilité d'Israël vis-à-vis de ses voisins a été projetée sur Dieu. Les Hébreux rationalisèrent l'idée que Dieu rejette entièrement ces peuples. En ce qui concerne Moab et Ammon la Loi du Deutéronome prescrit :

“Jamais l'Ammonite et le Moabite n'entreront dans l'assemblée du SEIGNEUR ; même la dixième génération des leurs n'entrera pas dans l'assemblée du SEIGNEUR... Jamais tu ne rechercheras leur prospérité ou leur bonheur tant que tu seras en vie” (Deutéronome 23, 4 et 6).

Une semblable attitude irréconciliable est imposée au sujet des Amalécites. Rappelant le fait qu'Amaleq s'était opposé à eux dans le désert, la Loi déclare :

“Quand le SEIGNEUR ton Dieu te donnera le repos en te dégageant de l'étreinte de tous tes ennemis... tu effaceras de sous le ciel la mémoire d'Amaleq. Tu n'oublieras pas !” (Deutéronome 25, 19).

Moïse s'entend ordonner d’attaquer les Madianites” (Nombres 26, 27). Josué doit s'engager à détruire toutes les populations des villes qu'il conquiert (Josué 8, 2). Saül se

voit privé de la royauté parce qu'il a épargné quelques Amalécites (1 Samuel 15, 17-24). La haine inflexible contre les autres nations est rationalisée et elle constitue un devoir ! Deutéronome 7, 2 résume celui-ci en ces mots : *“Tu les voueras totalement à l'interdit. Tu ne concluras pas d'alliance avec elles, tu ne leur feras pas grâce !”* Faire preuve d'une telle animosité sans aucune pitié est-ce compatible avec le commandement de Dieu d'‘aimer ton prochain comme toi-même’ ?”

Quand des nobles de l'entourage du roi Sédécias complotent contre Jérémie pour le faire mourir, le prophète crie vers le Seigneur. Nous pouvons partager ses sentiments lorsqu'il appelle la malédiction du Seigneur sur ses ennemis. Il demande à Dieu d'envoyer sur eux la famine, l'épée, la mort et les ennemis. Et Jérémie ne se limite pas à demander sur eux des maux d'ordre matériel. Il poursuit :

“ Ne les absous pas de leur crime, ne laisse pas s'effacer devant toi leur faute” (Jérémie 18,1-23).

Humainement parlant, de tels sentiments peuvent très bien se comprendre. Mais le même genre de prières se retrouvent dans le psautier, dans des prières qui sont censées être exemplaires et plaire particulièrement à Dieu ! Des supplications du genre de celles ci-dessous semblent tout à fait étrangères à l'amour du prochain que nous savons correspondre à la volonté de Dieu :

- “SEIGNEUR Dieu, sois sans pitié pour ces traîtres de malheur !” (Psaumes 59, 6).
- “Que leurs yeux s'obscurcissent et ne voient plus” (Psaumes 69, 24).
- “Que des braises se déversent sur eux” (Psaumes 140, 11).
- “Que personne n'ait pitié de ses orphelins” (Psaumes 109, 12).
- “Heureux qui saisira tes nourrissons pour les broyer sur le roc !” (Psaumes 137, 9).
- “Traite-les selon leurs œuvres” (Psaumes 28, 4).
- “Dieu, fais-les expier !” (Psaumes 5, 11).
- “Qu'on rappelle au SEIGNEUR le péché de ses pères, que la faute de sa mère ne soit pas effacée !” (Psaumes 109,24).

Les Israélites qui priaient ainsi *rationalisaient* l'idée que Dieu était à leur côté. C'était humain mais ce n'était pas légitime. En fait, ces versets heurtent tellement notre sensibilité chrétienne que, suite à la réforme liturgique de Vatican II, ils ont été omis du bréviaire. Ces exemples ne suffisent-ils pas à prouver que la rationalisation fait partie de l'Écriture et qu'elle devrait être prise soigneusement en compte ?

Les rationalisations chez Paul

Paul a souvent recours à des rationalisations, habituellement lorsqu'il veut argumenter, il cite alors toutes sortes de raisons qui lui viennent à l'esprit, certaines plus judicieuses que d'autres. Il ressort à l'évidence de la façon de parler de Paul dans de tels cas qu'il ne

souhaite pas avancer ces raisons pour leur valeur propre : ce sont justes des “idées” pour soutenir un argument.

Je vais vous donner quatre exemples fameux extraits des Épîtres de Paul. À chaque fois, nous rencontrerons la même structure : a) le sujet principal ; b) les raisons et les rationalisations avancées.

Bien que certaines Épîtres puissent avoir été écrites par des disciples de Paul, nous les traiterons comme si elles étaient de l’Apôtre, puisqu’elles présentent toute la même tendance à la rationalisation.

Dans **Tite 1, 5-13**, le sujet principal est sans nul doute la préoccupation concernant des “insoumis (en Crète)... auxquels il faut fermer la bouche” (versets 10-11). L’auteur poursuit alors :

1. “L’un d’entre eux, leur propre prophète, a dit : ‘Crétois, perpétuels menteurs, bêtes méchantes, panses fainéantes” (verset 12).
2. “Ce témoignage est vrai” (verset 13).

L’auteur sacré veut-il, sous l’inspiration de Dieu, *enseigner* que les Crétois sont de perpétuels menteurs, des bêtes méchantes, des panses fainéantes ? Certainement pas. L’auteur ajoute au texte une rationalisation.

Dans **Romains 1, 18-32**, Paul décrit la corruption du monde gréco-romain. L’idée principale qu’il veut souligner est ce que ce monde est “toute impiété et toute injustice” (verset 18). Parmi les raisons qu’il avance, notons celles-ci :

1. “Ils auraient dû savoir qu’il n’y a qu’un unique Créateur au lieu de devenir idolâtres” (versets 19-23).
2. “C’est pourquoi Dieu les a livrés, par les convoitises de leurs cœurs, à l’impureté (dépravation générale)” (versets 24-25).
3. “C’est pourquoi Dieu les a livrés à des passions avilissantes : leurs femmes ont échangé les rapports naturels pour des rapports contre nature ; les hommes de même, abandonnant les rapports naturels avec la femme, se sont enflammés de désir les uns pour les autres, commettant l’infamie d’homme à homme et recevant en leur personne le juste salaire de leur égarement” (versets 26-27).
4. Le règne général du péché et du crime (versets 28-32).

La troisième raison qu’avance Paul, au sujet de l’homosexualité, est évidemment une rationalisation : c’est une référence très commune aux excès homosexuels bien connus des cercles hellénistes qui scandalisaient les gens ordinaires. *Cependant, le recours à ce texte pourrait ne pas être une condamnation de l’homosexualité en tant que telle. Ce n’est que de nos jours que l’on a découvert que 10 % des gens naissent avec des tendances*

homosexuelles, et le propos de Paul n'était certainement pas d'aborder la pastorale très délicate des homosexuels de naissance !

Dans **1 Cor 11, 2-16**, l'idée principale de Paul est qu'il veut que les femmes se couvrent la tête d'un voile lorsqu'elles participent à une assemblée chrétienne. Pour justifier ce point (presque banal), il avance différentes rationalisations :

1. "Le chef de tout homme, c'est le Christ ; le chef de toute femme, c'est l'homme, etc." (verset 3).
2. " Mais toute femme qui prie ou prophétise tête nue fait affront à son chef, etc. (verset 4-6)
3. "*L'homme, lui, ne doit pas se voiler la tête : il est l'image et la gloire de Dieu ; mais la femme est la gloire de l'homme*" (verset 7).
4. "*Car ce n'est pas l'homme qui a été tiré de la femme, mais la femme de l'homme*" (verset 8).
5. "*Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme*" (verset 9).
6. "Voilà pourquoi la femme doit porter sur la tête la marque de sa dépendance, à cause des anges" (verset 10). Puis Paul corrige : "Pourtant l'homme est inséparable de la femme et l'homme de la femme" (versets 11-12).
7. "Jugez par vous-mêmes : est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être voilée ? La nature elle-même ne vous enseigne-t-elle pas qu'il est déshonorant pour l'homme de porter les cheveux longs ? tandis que c'est une gloire pour la femme, etc." (versets 13-15).
8. "Et si quelqu'un se plaît à contester, nous n'avons pas cette habitude et les Églises de Dieu non plus" (verset 16).

Il est évident que Paul empile les raisons les unes sur les autres alors qu'il sait bien que ce sont des rationalisations. *C'est pourquoi il n'est pas justifiable de recourir à certaines de ces rationalisations, en particulier les versets 3-5, pour en déduire qu'il est d'inspiration divine que la femme doit être soumise à l'homme !* C'est cependant pourtant ce qu'ont fait les Pères de l'Église, les canonistes, les théologiens et ce qui est même implicitement répété dans les récents documents de Rome concernant l'ordination sacerdotale des femmes !

Dans **1 Tim 2, 11-15**, l'idée centrale est que "La femme doit garder le silence, en toute soumission" (verset 11). Paul raisonne ainsi :

1. "Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de dominer l'homme. Qu'elle se tienne donc en silence" (verset 12).
2. "C'est Adam, en effet, qui fut formé le premier, Ève ensuite" (verset 13).
3. "Et ce n'est pas Adam qui fut séduit, mais c'est la femme qui, séduite, tomba dans la transgression" (verset 14).
4. "Cependant, elle sera sauvée par sa maternité, à condition de persévérer dans la foi, l'amour et la sainteté, avec modestie". (verset 15)

Il est clair que nous sommes face à une série de rationalisations, décrivant une pratique (n° 1), offrant des arguments bibliques (n° 2 et 3), basée sur une interprétation rabbinique victime d'un préjugé : l'homme et la femme ont été créés en même temps à l'image de Dieu (Genèse 1, 26-27) et Adam est aussi coupable qu'Ève (Genèse 3, 6-7 ; 16-19). Malheureusement, ici aussi on se base sur ces rationalisations pour en tirer argument en faveur d'une discrimination permanente et persistante contre la femme !

La règle des "rationalisations" est liée très fortement aux autres règles :

- la règle [des genres littéraires](#)
- la règle [de la portée limitée](#)
- la règle [du "sens littéral"](#).

Source : www.womenpriests.org

Texte de John Wijngaards. Traduction française par Jacques Dessaucy.